



CHSCT de l'Ain du mardi 1er décembre 2015 : bilan de la visite par une délégation du CHSCTD01 du lycée Arbez Carme de Bellignat, mercredi 29 avril 2015.

1. **Un ensemble de préconisations a été adopté par le CHSCTD01.** Elles sont adressées au président du CHSCTD01, le DASEN de l'Ain, en tant que représentant de l'employeur. Elles ont été normalement transmises au chef de service du lycée Arbez Carme, c'est à dire le Proviseur. Ces préconisations n'ont pas de caractère obligatoire, mais l'employeur doit tenir informé le CHSCTD01 des suites données à ces préconisations (décret n°82-453 du 28 mai 1982).

Préconisations adressées au Président du CHSCTD01 :

- Réinterpeller la Région Rhône-Alpes sur les problèmes d'exposition à l'amiante signalés dans le DTA (« Document Technique Amiante »), dans les lieux fréquentés par les agents.
- Installer des fiches de sécurité sur toutes les machines du bâtiment K.
- Améliorer la gestion des déchets afin de réduire les émanations de produits chimiques dans la salle « sérigraphie » et l'atelier de plasturgie .
- Interroger les personnels sur l'efficacité des modes de communication internes à l'établissement.
- Informer les personnels du GRETA sur les conséquences de la future fusion, et sur son impact possible sur les postes de travail.
- Organiser une sensibilisation des personnels aux questions de Santé et Sécurité au travail, sous la forme d'une formation d'établissement, en collaboration avec le conseiller de prévention académique, le conseiller de prévention départemental et/ou l'inspecteur SST.
- S'appuyer sur la version numérique des registres (en cours d'installation au niveau académique), lorsqu'ils seront mis à disposition des établissements, pour en faciliter la consultation et l'exploitation par les personnels.
- Achever le document unique (DUER) en recherchant l'investissement des personnels.
- Evaluer à nouveau le temps nécessaire aux missions de l'assistant de prévention.

2. **Complétement, les organisations syndicales ont adopté à l'unanimité, à l'initiative de la FSU, un avis relatif à cette visite,** en lien avec la question soulevée par la première préconisation :

AVIS	Suites données par l'Administration
AVIS : En rapport avec les problèmes d'exposition à l'amiante signalés dans le DTA du lycée Arbez Carme de Bellignat, dans des lieux fréquentés par les agents, le CHSCTD de l'Ain demande à ce que soient insérées des fiches d'exposition à l'amiante dans les dossiers administratifs de tous les personnels concernés.	<i>La réponse écrite de l'employeur doit être publiée au plus tard le 1er février 2016.</i>

Vos élus FSU au CHSCT de l'Ain

(Ne pas hésiter à nous contacter : fsu01@fsu.fr ou s2ain@lyon.snes.edu . De nombreuses informations sur ce sujet sont sur le site de la FSU01, dans la rubrique « CHSCT (Conditions de travail) » : sd01.fsu.fr)